



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 12 janvier 2016 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

#### SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

#### SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Responsable des affaires juridiques et secrétaire-trésorière adjointe
Madame Suzanne Gohier	Adjointe au Cabinet de la mairesse et responsable des Communications

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

#### POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE NICOLE DAVIDSON

##### *Municipalité amie des aînés*

Quelques jours avant le congé des Fêtes, les locataires du Havre de Val-David et de l'Office municipal d'habitation festoyaient dans la salle commune du Havre. Un joyeux repas de Noël préparé par un traiteur, supervisé par le directeur des établissements, Jacques Boucher, et animé par l'intervenante du CSSS, Nancy Martin.

Retenue cette journée-là à la dernière rencontre de l'année du conseil des maires, à laquelle je ne pouvais me soustraire, je suis arrivée au moment où Nancy faisait le tour des tables pour annoncer les choix de desserts. Et quels choix! Mais, attendue ailleurs je n'ai pas pu y goûter, même si j'aurais bien aimé, comme Denis Charlebois et Lucien Lauzon, membres du conseil d'administration, arrivés en même temps que moi.

Avant de quitter, je me suis tout de même attardée à faire le tour des tables pour saluer les résidents aux visages illuminés de joie. Tout en discutant et en écoutant les commentaires trahissant les préoccupations de tout ce beau monde, je réalisais que j'avais déjà l'âge de les rejoindre mais que j'étais bien chanceuse d'avoir encore le choix de rester dans ma maison, entourée d'amis et de ma famille. Mais je sais qu'un jour viendra où je devrai moi aussi rationaliser pour combler mes besoins d'habitation.

C'est ainsi que j'ai réalisé que plusieurs de ces personnes ignorent que le Village de Val-David s'est enrichi du titre de Municipalité amie des aînés et qu'un comité a travaillé à concevoir et publier en 2015 un précieux **bottin des services et ressources offerts aux aînés** (disponible à la mairie et sur [valdavid.com](http://valdavid.com)). Tous les services locaux et régionaux concernant l'habitation, le respect et l'inclusion, le transport, le soutien communautaire, la santé, l'engagement citoyen et la participation sociale y sont répertoriés en plus des coordonnées des services généraux et d'urgence.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Il arrive qu'on sache mieux ce qui se passe à l'autre bout du monde que ce qui se passe juste sous notre nez. Faisons donc en sorte en 2016 de bien faire connaître les ressources à notre disposition, en particulier pour les aînés et pour les proche-aidants et autres personnes qui les entourent qui ont aussi besoin d'aide et de soutien.

Je m'en voudrais de ne pas souligner ici la générosité des membres du comité MADA, mesdames Reine Lapointe, Étoile Nadeau et Lucille Rocheleau et messieurs Fernand Godbout et Pierre-Émile Taillon, que je tiens à remercier pour ce bottin et pour tout ce qui reste à venir pour faire en sorte que nos citoyens puissent vieillir ensemble, dans une communauté accueillante et bienveillante.

16-01-001 1.2

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 12 JANVIER 2016

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 janvier 2016 soit adopté, tel que présenté.

**ADOPTÉE**

16-01-002 1.3

### APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DES 15 ET 21 DÉCEMBRE 2015

**ATTENDU QUE** chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre et des séances extraordinaires des 15 et 21 décembre 2015 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 décembre et des séances extraordinaires des 15 et 21 décembre 2015.

**ADOPTÉE**

#### DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

16-01-003 2.1

### AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE - TRAVAUX DE MISE AU NORME - RUE DES HAUTS-BOIS

**ATTENDU QU'**une entente sur des travaux municipaux est intervenue entre la Municipalité et 9047-0758 Québec inc., représentée par monsieur Sylvain Cousineau, quant à la rue des Hauts-Bois;

**ATTENDU QUE** les travaux préalables à la cession de la rue à la Municipalité n'ont pas encore été complétés;

**ATTENDU QUE** cette rue n'est pas encore propriété de la Municipalité, mais requiert tout de même un entretien hivernal, comprenant notamment le déneigement et l'épandage d'abrasif;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer un addenda au protocole d'entente intervenu entre la Municipalité et 9047-0758 Québec inc. quant à la rue des Hauts-Bois;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**QUE** la Municipalité s'engage à procéder à l'entretien hivernal de la rue, en contrepartie d'un engagement de 9047-0758 Québec inc., représentée par monsieur Sylvain Cousineau, de procéder aux travaux de mise aux normes de la rue, à des fins de cession à la Municipalité, lesquels travaux devront être terminés au plus tard le 1er septembre 2016.

**ADOPTÉE**

16-01-004 2.2

**AUTORISATION DE SIGNATURE - SERVITUDE DE PASSAGE - PARTIE DU LOT 2 989 488 (3362 RUE BRODEUR)**

**ATTENDU QUE** la Municipalité passe sur le lot 2 989 488, cadastre du Québec, qui appartient à un tiers;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil bénéficie d'une servitude de passage sur une partie de terrain situé en la Municipalité du Village de Val-David connu et désigné comme étant une partie du lot 2 989 488, du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Terrbonne et dont la désignation se lit comme suit :

**Bornée comme suit :**

- vers le NORD-EST par le lot 2 989 486;
- vers le SUD-EST et le SUD-OUEST par une partie du lot 2 989 488;
- vers le NORD-OUEST par le lot 2 989 486;

**Mesurant :**

12,52 mètres dans une ligne NORD-EST;  
7,59 mètres dans une ligne SUD-EST;  
11,43 mètres dans une ligne SUD-OUEST;  
7,28 mètres dans une ligne NORD-OUEST;  
Contenant en superficie : 88,4 mètres carrés

le tout tel qu'il appert au plan et à la description technique rédigés par Peter Rado, arpenteur-géomètre,  
le 11 novembre 2015, dossier 2015-365G – minute 15213, lesquels documents sont annexés à la présente pour en faire partie intégrante;

**QUE** Me Daniel Pagé, notaire de l'étude Léonard Pagé Chalifoux Piché notaires inc., soit mandaté pour rédiger et enregistrer l'acte de servitude à intervenir entre la Municipalité et madame Linda Foy, la propriétaire du lot;

**QUE** le secrétaire-trésorier soit mandaté pour signer les documents requis à cette fin;

**QUE** le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

16-01-005 2.3

**AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE - LE CLUB DE SKI VAL-MONT-BLEU (1999) INC.**

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer une entente avec le Club de ski Val Mont-Bleu (1999) inc., laquelle prévoit le versement au Club d'une somme de 300 \$ à titre de commandite;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**QUE** le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

16-01-006 2.4

### **AUTORISATION – POLYVALENTE DES MONTS – OPTION DES AMÉRIQUES – BARRAGE ROUTIER (LEVÉE DE FONDS)**

**ATTENDU** la demande des élèves de l'Option des Amériques de la Polyvalente des Monts pour la tenue d'un barrage routier sur la rue de l'Église au coin de la rue St-Jean-Baptiste, le 26 mars 2016;

**ATTENDU** que ce barrage routier vise la sollicitation des automobilistes pour une levée de fonds devant servir à financer un voyage humanitaire au Mexique pour les élèves de cette option;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil permet un barrage routier sur la rue de l'Église au coin de la rue St-Jean-Baptiste, le 26 mars 2016;

**QUE** le conseil permet aux élèves de l'Option des Amériques de la Polyvalente des Monts et à leurs parents de solliciter les automobilistes à cet endroit selon l'horaire suivant, à savoir, de 10 h 00 à 16 h 00;

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec.

**ADOPTÉE**

16-01-007 2.5

### **PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À DIVERSES ACTIVITÉS**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** les membres du conseil suivants soient autorisés à participer à l'activité indiquée ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Municipalité:

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL
Adhésion annuelle Société des élus des Laurentides	2016	200\$ pour tous les membres du conseil	Tous
Formation : La prise de décision en urbanisme	23 janvier 2016 Saint-Sauveur	373,67 \$	Manon Paquin

**QUE** les membres du conseil soient autorisés à dépenser les montants prévus au *Règlement 576 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité*, pour les frais reliés à leur participation et qu'ils soient remboursés sur présentation des pièces justificatives;

**QUE** le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

16-01-008 2.6

### **AUTORISATION DE SIGNATURE - CONTRAT DE TRAVAIL - DIRECTRICE DU SERVICE DE LA TRÉSORERIE PAR INTÉRIM**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**QUE** le conseil abroge la résolution 15-12-541;

**QUE** le conseil nomme madame Sylvie Ferron à titre de directrice de la Trésorerie par intérim, et ce, rétroactivement au 18 décembre 2015;

**QUE** le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux, à signer le contrat de travail à intervenir entre madame Sylvie Ferron et la Municipalité;

**QUE** le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

16-01-009 2.7

### **AFFECTATION DE MADAME NATASHA MARINIER**

**ATTENDU** la nomination d'une directrice par intérim au service de la Trésorerie;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil termine l'affectation de madame Natasha Marinier prévue en vertu d'une lettre d'entente intervenue entre le Syndicat de la fonction publique, section locale 4707 et la Municipalité, et ce, rétroactivement au 11 janvier 2016;

**QUE** le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer et/ou modifier tout document relatif à cette affectation;

**QUE** le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

16-01-010 2.8

### **PROLONGEMENT DE MANDAT - DIRECTEUR DU SERVICE LOISIRS ET CULTURE PAR INTÉRIM**

**ATTENDU** l'absence temporaire de la directrice du service Loisirs et culture;

**ATTENDU** la nécessité de continuer d'assurer les tâches reliées à la fonction de directeur Loisirs et culture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil prolonge le mandat de monsieur Guillaume Beauregard, à titre de directeur Loisirs et culture par intérim, rétroactivement au 5 janvier 2016, et ce, jusqu'au retour de la directrice;

**QUE** le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

**ADOPTÉE**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

16-01-011 2.9

### PROLONGEMENT DE MANDAT - RESPONSABLE DES ACTIVITÉS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES

**ATTENDU** l'absence temporaire de la directrice du service Loisirs et culture;

**ATTENDU** que le responsable des activités sportives et récréatives occupe le poste de directeur du service Loisirs et culture par intérim;

**ATTENDU** la nécessité de continuer d'assurer les tâches reliées à la fonction de responsable des activités sportives et récréatives;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil prolonge le mandat de madame Daphnée Cyr à titre de responsable des activités sportives et récréatives, et ce, rétroactivement au 5 janvier 2016;

**QUE** le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

16-01-012 2.10

### MOUVEMENT DE MAIN-D'OEUVRE

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Guillaume Beaugard, directeur par intérim du service Loisirs et culture, datée du 17 décembre 2015;

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil entérine les embauches suivantes:

NOM	TITRE	STATUT	RÉMUNÉRATION
Yannick Lamer	surveillant de patinoire	Temporaire	Selon la convention collective en vigueur, pour le poste de préposé au gymnase
Martin Paquette	surveillant de patinoire	Temporaire	Selon la convention collective en vigueur, pour le poste de préposé au gymnase

**QUE** le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

16-01-013 2.11

### AUTORISATION DE SIGNATURE - PROCOTOLE D'ENTENTE - 9292-8246 QUÉBEC INC.

**ATTENDU QUE** 9297-8246 Québec inc. est présentement propriétaire de lots anciennement identifiés comme La Sapinière;

**ATTENDU QUE** des parcs y sont aménagés;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**QUE** le conseil autorise la mairesse, madame Nicole Davidson et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux, à signer un protocole d'entente avec 9297-8246 Québec inc. représentée par sa présidente, madame Diane Beaudry, par lequel 9297-8246 Québec inc. consent à la Municipalité un droit d'accès aux parcs.

**ADOPTÉE**

### FINANCE ET TRÉSORERIE

16-01-014 3.1

#### DÉPENSES INCOMPRESSIBLES - ANNÉE 2016

**ATTENDU QUE** des dépenses de fonctionnement dites « incompressibles » sont engagées quotidiennement par la Municipalité;

**ATTENDU QUE** le paiement de ces dépenses avant leur échéance exempte la Municipalité de tout intérêt ou pénalité;

**ATTENDU QUE** le directeur de la Trésorerie émet des certificats de disponibilité de fonds aux postes budgétaires mentionnés;

**ATTENDU QUE** le conseil peut modifier en cours d'année certaines autorisations suite à de nouvelles orientations ou en étant plus efficient dans certains domaines;

**ATTENDU QUE** la loi permet une telle délégation;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil autorise le paiement des frais suivants:

- Frais de banque;
- Frais de déplacements, d'hébergement, de repas;
- Frais de financement;
- Immatriculation des véhicules;
- Location d'appareil postal et timbres;
- Quote-parts;
- Remboursement en capital et intérêts;
- Remises gouvernementales;
- CSST;
- Services d'utilité publique;
- Frais de la Cour municipale;
- Jugement de Cour;
- Remboursement de taxes;

**QUE** le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

16-01-015 3.2

#### RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**QUE** le journal des décaissements pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2015, tel que soumis par la directrice de la Trésorerie par intérim, soit et est ratifié :

Chèques numéros : 151987 à 152190

1 281 735,46 \$

**ADOPTÉE**

16-01-016 3.3

### VIREMENTS BUDGÉTAIRES - DÉCEMBRE 2015

**ATTENDU QUE** la Municipalité se fait un devoir de faire un suivi détaillé de ses dépenses;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'effectuer certains virements de fonds pour éviter que des postes budgétaires soient déficitaires;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le journal du budget révisé pour le mois de décembre 2015 portant les numéros Budget 15174 à Budget 15247 pour un montant de 196 289,00 \$ tel que préparé par la directrice de la Trésorerie par intérim, soit et est ratifié.

**ADOPTÉE**

### TRAVAUX PUBLICS

16-01-017 4.1

### RECOMMANDATION DE PAIEMENT - RÉCEPTION PROVISOIRE - MUNICIPALISATION DE LA RUE DES GEAIS-BLEUS

Avant l'adoption de la présente résolution, monsieur le conseiller Alain Tousignant déclare au conseil municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de la résolution ci-après et qu'il ne participera pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'il déclare la possibilité d'un intérêt pécuniaire indirect.

**ATTENDU** la recommandation du 15 décembre 2015, préparée par Monsieur Alexandre Latour, ingénieur pour la firme Equipe Laurence experts-conseils, relativement au décompte numéro 3 réception provisoire, concernant les travaux de municipalisation de la rue des Geais-Bleus;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le service de la Trésorerie soit autorisé à acquitter à la compagnie Pavages Multipro inc. la somme de 8 870,53 \$, taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt 697, le tout sous réserve de la réception des quittances requises, le cas échéant.

**Note au procès-verbal :**

Monsieur le conseiller Alain Tousignant ne vote pas sur la résolution.

**ADOPTÉE**

16-01-018 4.2

### RECOMMANDATION DE PAIEMENT - RÉCEPTION PROVISOIRE - PROLONGEMENT DU TROTTOIR SUR LA ROUTE 117

**ATTENDU** la recommandation du 30 novembre 2015, préparée par Messieurs Alexandre Latour, ingénieur et Jean-Michael Dufort, de la firme Equipe Laurence experts-conseils, relativement au décompte numéro 2 réception provisoire, concernant les travaux de prolongement du trottoir sur la route 117;





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**ATTENDU** la recommandation du 30 novembre 2015, préparée par Messieurs Alexandre Latour, ingénieur et Jean-Michael Dufort, de la firme Equipe Laurence experts-conseils, relativement au décompte numéro 2 réception provisoire, concernant les travaux de prolongement du trottoir sur la route 117;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le service de la Trésorerie soit autorisé à acquitter à Construction Raynald Tisseur inc. la somme de 11 853,93 \$, taxes incluses, à même le fonds de roulement, dont le remboursement se fera sur une période de 5 ans, le tout sous réserve de la réception des quittances requises, le cas échéant.

### **ADOPTÉE**

16-01-019 4.3

### **RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE NUMÉRO 4 - LES CONSTRUCTIONS CJRB INC. - AQUEDUC ET ÉGOUT RUES ALARIE, DES PRUCHES ET DES BOULEAUX**

**ATTENDU** la recommandation datée du 8 janvier 2016, rédigée par monsieur Nicolas Telmosse, ingénieur, de la firme WSP Canada inc. relativement au paiement numéro 4 pour les travaux de réfection de l'égout et de l'aqueduc - rues Alarie, des Pruches et des Bouleaux;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le service de la Trésorerie soit autorisé à acquitter à la compagnie Les constructions CJRB inc. une somme de 60 928 \$ taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt numéro 692.

### **ADOPTÉE**

### **URBANISME**

16-01-020 5.1

### **DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES POUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

**ATTENDU** les règlements municipaux actuellement en vigueur;

**ATTENDU** les dispositions de ces règlements à l'effet que l'administration et l'application des règlements d'urbanisme sont confiées à toute personne nommée « fonctionnaire désigné » par résolution du conseil;

**ATTENDU QUE** les tâches des personnes occupant les fonctions de préposé à l'urbanisme, d'adjoint à l'urbanisme ou de directeur du service de l'Urbanisme visent notamment l'administration et l'application des règlements d'urbanisme;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** toute personne salariée permanente ou salariée temporaire affectée à la fonction de préposé à l'urbanisme, d'adjoint à l'urbanisme ou de directeur du service de l'Urbanisme, notamment messieurs Guillaume Fortier, Nicolas Lesage et madame Nadine Guénette soient nommés « fonctionnaire désigné » au sens des règlements municipaux;

**QUE** le conseil autorise ces fonctionnaires à émettre des constats d'infraction.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**ADOPTÉE**

**16-01-021 5.2**

**DEMANDE D'ENSEIGNE: 1284, RUE JEAN-BAPTISTE-DUFRESNE**

**DEMANDE** de madame Nathalie Laramée concernant un projet d'enseigne au 1284, rue Jean-Baptiste-Dufresne.

**ATTENDU QUE** les enseignes doivent faire partie intégrante des composantes architecturales des bâtiments en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti et le caractère villageois et convivial du secteur;

**ATTENDU QUE** le projet d'enseigne sur poteau respecte tous les objectifs et les critères prescrits par les règlements sur les PIIA numéro 607;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil accepte le projet d'enseigne numéro 2015-00088 au 1284, rue Jean-Baptiste-Dufresne, tel que démontré sur le plan reçu le 5 novembre 2015, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

**ADOPTÉE**

**16-01-022 5.3**

**DEMANDE D'ENSEIGNE: 1325, RUE DE LA SAPINIÈRE**

**DEMANDE** de monsieur Michel Lavallée concernant le projet d'enseigne au 1325, rue de la Sapinière.

**ATTENDU QUE** l'enseigne ne fait pas partie intégrante des composantes architecturales du bâtiment;

**ATTENDU QUE** le projet d'enseigne ne respecte pas tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil n'accepte pas le projet d'enseigne numéro 2015-00093 au 1325, rue de la Sapinière, tel que démontré sur les plans reçus le 26 novembre 2015.

**ADOPTÉE**

**16-01-023 5.4**

**DEMANDE D'ENSEIGNE : 1430, RUE DE L'ACADÉMIE**

**DEMANDE** de monsieur Patrick Watson concernant le projet d'enseigne au 1430, rue de l'Académie.

**ATTENDU QUE** les enseignes doivent faire partie intégrante des composantes architecturales des bâtiments en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti et le caractère villageois et convivial du secteur;

**ATTENDU QUE** la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**QUE** le conseil accepte le projet d'enseigne numéro 2015-00097 au 1430, rue de l'Académie, tel que démontré sur le plan reçu le 8 décembre 2015, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

**ADOPTÉE**

16-01-024 5.5

**DEMANDE D'ENSEIGNE : 1652, ROUTE 117**

**ATTENDU QUE** la modification de l'enseigne fait partie intégrante des composantes de l'enseigne en présentant des dimensions, des couleurs et des matériaux qui s'harmonisent;

**ATTENDU QUE** le projet d'enseigne respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

**ATTENDU QUE** le poteau ne comporte pas de système d'éclairage par réflexion en col de cygne;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil accepte le projet d'enseigne numéro 2015-00056 au 1652, route 117, tel que démontré sur le plan reçu le 8 décembre 2015, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis;

**QUE** le conseil indique que cette acception ne soustrait pas le propriétaire du poteau d'enseigne de son obligation de modifier l'éclairage actuel par un système d'éclairage par réflexion en col de cygne.

**ADOPTÉE**

16-01-025 5.6

**DEMANDE D'ENSEIGNE : 2501, RUE DE L'ÉGLISE**

**DEMANDE** de madame Nicole Vézina concernant le projet d'enseigne au 2501, rue de l'Église.

**ATTENDU QUE** les enseignes doivent faire partie intégrante des composantes architecturales des bâtiments en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti et le caractère villageois et convivial du secteur;

**ATTENDU QUE** le projet respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil accepte le projet d'enseigne numéro 2015-00096 au 2501, rue de l'Église, tel que démontré sur les plans reçus le 1er décembre 2015, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

**ADOPTÉE**

16-01-026 5.7

**DÉROGATION MINEURE : 2628, 1ER RANG DE DONCASTER**

**DEMANDE** de madame Micheline Monette relativement au 2628, 1er rang de Doncaster afin de permettre l'empiètement du bâtiment principal de 3,09 mètres dans la marge de recul arrière et de 0,35 mètre dans la marge de recul latérale alors que le règlement prescrit une marge de recul arrière de 9 mètres et une marge de recul latérale de 3 mètres dans la zone H-17.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### **PAROLE AU PUBLIC: aucune intervention**

**ATTENDU QUE** la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**ATTENDU QUE** la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

**ATTENDU QU'**il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et du directeur du service de l'Urbanisme;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil accepte la demande de dérogation mineure numéro 2015-00095 au 2628, 1er rang de Doncaster tel que démontré sur le plan préparé par monsieur Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, minute 4823, en date du 14 août 2015, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

### **ADOPTÉE**

16-01-028 5.8

### **DEMANDE DE PPCMOI : 2010 , MONTÉE DU 2E RANG**

**DEMANDE** de messieurs Jacques Deguire et Luc Légaré de modification du projet particulier de construction et d'occupation ou de modification d'un immeuble (PPCMOI) au 2010, montée du 2e Rang.

**ATTENDU QUE** le projet doit prévoir une compatibilité des occupations prévues avec le milieu d'insertion;

**ATTENDU QUE** le projet doit contribuer à la mise en valeur des espaces extérieurs et des aménagements paysagers;

**ATTENDU QUE** le projet doit contribuer à la protection et à la mise en valeur des arbres, des boisés et du couvert forestier;

**ATTENDU QUE** le projet doit s'assurer de la qualité d'intégration du projet sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux;

**ATTENDU QUE** la demande doit répondre à tous les différents critères d'évaluation en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction et d'occupation ou de modification d'immeuble;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil reporte sa décision quant à cette demande à une date ultérieure.

### **LOISIRS ET CULTURE**

16-01-028 6.1

### **AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE - FORFAITS DUO - HIVER 2015-2016**

**ATTENDU QUE** la MRC des Pays-d'en-haut, le Parc Régional de Val-David-Val-Morin, secteurs Dufresne et Far Hills et la Municipalité désirent offrir aux fondeurs un forfait combiné afin de leur donner accès à la fois au Parc linéaire et au Parc Régional;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**QUE** le conseil entérine la signature par le directeur par intérim du service Loisirs et culture, monsieur Guillaume Beaugard, du protocole d'entente Forfaits duo - hiver 2015-2016, avec le Parc régional de Val-David-Val-Morin, secteurs Dufresne et Far Hills et la MRC des Pays-d'en-haut;

**QUE** le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

16-01-030 6.2

### **AUTORISATION - PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2016**

**ATTENDU QUE** le programme Emplois d'été Canada est une initiative du gouvernement du Canada qui accorde un financement aux employeurs du secteur public afin de créer des emplois d'été pour les étudiants de 15 à 30 ans;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire présenter une demande de financement pour différents services favorisant l'embauche d'étudiants dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2016, notamment pour le camp de jour;

**ATTENDU QUE** les demandes de financement doivent être présentées avant le 26 février 2016;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil autorise le directeur par intérim du service Loisirs et culture à présenter une demande de financement dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2016 et autorise ce dernier à signer tous les documents pour donner plein effet à la présente.

**ADOPTÉE**

#### **AVIS DE MOTION**

Aucun point

#### **PROJETS DE RÈGLEMENTS**

Aucun point

#### **RÈGLEMENTS**

Aucun point

10.1

#### **DOCUMENTS DÉPOSÉS**

Le conseil prend acte des rapports suivants:

- Dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 décembre 2015.

#### **POINT D'INFORMATION DES CONSEILLERS**

Madame Kathy Poulin souhaite bonne année à tous, mentionne la distribution du nouveau calendrier, qui est également disponible à la mairie, parle de l'ouverture des patinoires, et de la manière de transmettre l'information à ce sujet.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Monsieur Denis Charlebois, pour le bottin des aînés, parle des divers aspects qui y sont traités, des informations qui y sont contenues. Aimait souligner sa rencontre avec Jean-Paul l'Allier, mentionne ce qu'il a fait avec le quartier Saint-Roch, et mentionne son impact sur la Ville de Québec. Parle de son influence pour lui sur les questions d'urbanisme.

Madame Ghislaine Boislaire souhaite une bonne année 2016, l'amour, la santé, la paix. Elle s'engage à continuer de travailler au meilleur de ses connaissances.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen veut savoir ce que sont des réceptions provisoires. Veut savoir si les dépenses incompressibles seront disponibles sur le site web de la Municipalité. Veut savoir quel pourcentage représente les dépenses incompressibles dans le budget? Pour le budget 2015, veut connaître un ordre de grandeur du surplus 2015.

Un citoyen veut connaître pourquoi les dates de collecte de déchets ne sont pas dans le calendrier?

16-01-031 13.1

### LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la séance ordinaire du 12 janvier 2016 soit levée à 20h15.

**ADOPTÉE**

  
Nicole Davidson  
Présidente d'assemblée

  
Nicole Davidson  
Mairesse

  
Marie-Pier Pharand  
Secrétaire-trésorière adjointe